

Le Collectif des Associations Féminines et ONGs du Burundi (CAFOB) réclame la mise en place des lois qui ne discriminent pas la femme dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF).

Dans un rapport sur la mise en oeuvre de la Convention au Burundi rendu public mercredi, le CAFOB recommande au gouvernement burundais la promulgation d'une loi garantissant l'égalité en matière de succession et de régimes matrimoniaux et d'une loi spécifique sur les violences faites aux femmes.

Ce collectif suggère également la ratification du protocole facultatif de la CEDEF, l'adoption de la politique nationale " genre", et la promotion de la participation des femmes aux postes techniques de prise de décision.

L'une des conséquences de la discrimination à l'encontre des femmes au Burundi reste l'extrême pauvreté, dans laquelle vit la majorité d'entre elles, et la violence, à laquelle elles sont exposées, a noté Mme Goreth Nimpagaritse, coordinatrice du CAFOB lors d'une séance de présentation de ce rapport.

Au Burundi, la femme rurale n'a pas en général accès à la terre, et est privée de sources de revenus.

De plus, a-t-elle ajouté, cette discrimination entrave la participation des femmes dans les mêmes conditions que les hommes à la vie politique, sociale, économique et culturelle du pays.

SOURCE : AWID

Licence de l'article: Copyright - **Titulaire de la licence de l'article:** People Daily